

CYCLE DE FORMATIONS AAMTI

REUSSIR L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES - SAVOIR METTRE EN AVANT LA PLUS-VALUE DE L'AVOCAT DANS LE RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE DE SA PROFESSION.

SE FORMER À LA RÈGLEMENTATION ET AUX PRATIQUES DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES.

2017 - 2018



Avocat IMMO
LE 1ER RÉSEAU FRANÇAIS DES
AVOCATS MANDATAIRES EN
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
WWW.avocat-immo.fr



PREMIER RÉSEAU DE FRANCE DES AVOCATS DANS LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE EFFICACITE / CONFIANCE / PERFORMANCE



FORMATIONS AAMTI 2017-2018							
	SEPTEMBRE 2017						
22 sept. 17	09h30- 17h30	Paris	La vente forcée	Plus d'informations, programme et inscriptions			
	OCTOBRE 2017						
06 oct. 17	09h00- 18h00	Paris	Formation Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières	<u>Plus d'informations,</u> <u>programme et</u> <u>inscriptions</u>			
11-13 oct. 17	09h00- 18h00	Saint- Gilles, Ile de La Réunion	Formation AAMTI à l'Ile de La Réunion : le triptyque de la réussite de vos transactions immobilières	Plus d'informations, programme et inscriptions			
			NOVEMBRE 2017				
10 nov. 17	09h00- 18h00	Paris	Formation Expertise immobilière : la juste valeur du bien	Plus d'informations, programme et inscriptions			
24 nov. 17	09h00- 18h00	Paris	Formation sur les techniques de réussite de la transaction immobilière	<u>Plus d'informations,</u> <u>programme et</u> <u>inscriptions</u>			
			JANVIER 2018				
12 janv. 18	09h00- 18h00	Paris	Formation Les bases de la rédaction d'un avant-contrat	Plus d'informations, programme et inscriptions			
26 janv. 18	09h30- 17h30	Paris	La vente forcée	Plus d'informations, programme et inscriptions			
	FEVRIER 2018						
02 fév. 18	09h30- 18h00	Paris	Formation Introduction à la fiscalité française – Module 1	<u>Plus d'informations,</u> <u>programme et</u> <u>inscriptions</u>			
MARS 2018							
16 mars 18	09h30- 18h00	Paris	Formation La fiscalité immobilière – Module 2	Plus d'informations, programme et inscriptions			
30 mars 18	09h00- 18h00	Paris	Formation sur les techniques de réussite de la transaction immobilière	<u>Plus d'informations,</u> <u>programme et</u> <u>inscriptions</u>			





PREMIER RÉSEAU DE FRANCE DES AVOCATS DANS LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE EFFICACITE / CONFIANCE / PERFORMANCE



FORMATIONS AAMTI 2017-2018 (suite)

AVRIL 2018					
06 avril 18	09h00- 18h00	Paris	Formation Art et techniques de la communication et de la négociation	Plus d'informations, programme et inscriptions	
MAI 2018					
25 mai 18	09h00- 18h00	Paris	Formation Médiation en droit immobilier / Examen de fin de Cycle de formation	Plus d'informations, programme et inscriptions	

PROGRAMME ET INSCRIPTION

www.avocat-immo.fr rubrique Formations

aamti@aamti.fr / Tél : 01 46 22 52 20

Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières
01.46.22.52.20 - www.avocat-immo.fr - aamti@aamti.fr

L'AAMTI

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET ORGANISME DE FORMATION.

LA FORMATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES PAR L'AAMTI

La formation est au coeur de l'action de l'AAMTI qui a conçu en 2014 un cycle de six journées de formation.

Ce cycle est dédié à professionnaliser les pratiques des avocats dans le cadre spécifique de cette activité.

Pour permettre aux avocats d'intervenir dans l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières dans le respect de leur déontologie et d'acquérir les connaissances indispensables à son exercice, l'AAMTI n'a cessé de promouvoir et d'élaborer des cycles de formation de plus en plus complets.

La formation est en effet un passeport incontournable pour notre réussite dans cette activité.

Les formations du Cycle AAMTI ont pour objectif de répondre aux questions liées à l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières, tant sur les aspects déontologiques, légaux et réglementaires, que pratiques.

Pour les Confrères qui le souhaitent, à l'issu de ce cycle a lieu un examen de fin de formation, permettant l'obtention du Diplôme de formation AAMTI.

LE CYCLE DE FORMATION AAMTI

La formation est organisée selon deux formats : le premier s'organise sur l'année scolaire, généralement entre octobre et avril ; le second, depuis le troisième trimestre 2016, en format séminaire intensif, à savoir cinq jours consécutifs.

Ce format séminaire a pour particularité d'être dispensé chaque fois dans un lieu différent, en France où à l'étranger. Il est en outre l'occasion de développer un réseau professionnel auprès de confrères issus de différentes régions de France, parfois aux multiples barreaux, mais également auprès de partenaires locaux, grâce aux rencontres locales organisées avec des professionnels de l'immobilier.

L'AAMTI a mis en place ce nouveau format de formation dans le but de s'adapter à tous les profils d'avocats souhaitant développer cette activité.

L'AAMTI a dès ses débuts entrepris de devenir organisme de formation agréé afin d'accompagner au mieux les avocats dans l'exercice de leur activité.

C'est ainsi que depuis 2011 l'association dispense les enseignements théoriques et pratiques répondant aux spécificités de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières.

Ces formations sont agréées au titre de la formation continue des avocats et à ce titre peuvent faire l'objet d'un remboursement FIF-PL.

L'acquisition de ces savoirs est primordiale et constitue un véritable passeport vers une pratique respectueuse des principes déontologiques de la profession.

L'AAMTI a fait de ses priorités le développement de formations adaptées à l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières.

LE DIPLÔME AAMTI, RECONNAISSANCE D'UNE EXPERTISE

Dans le but d'informer et de rassurer la clientèle des avocats pratiquant cette activité et afin de valoriser leur compétence auprès d'elle, l'examen final du Cycle de formation AAMTI permet désormais d'obtenir un Diplôme validant ces acquis.

Les formations peuvent être suivies individuellement, ainsi que de manière discontinue, c'est pourquoi l'examen final est optionnel. L'engagement des avocats pour obtenir ce diplôme atteste du sérieux avec lequel ils souhaitent exercer leur activité.



PROGRAMME DU CYCLE DE FORMATION - 1/4

MODULE 1

DEONTOLOGIE ET REGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Histoire de la création de ce nouveau champ d'activité de l'avocat mandataire en transactions immobilières
- La déontologie
- Le champ d'activité
- Les conditions d'exercice de l'activité
- Les règles de lutte contre le blanchiment
- Les contraintes légales et matérielles
- Le positionnement et l'image de l'avocat mandataire en transactions immobilières
- Le réseau de la transaction immobilière : forces et faiblesses de l'avocat mandataire en transactions au regard des autres acteurs du marché
- Les conditions du développement de l'activité de l'avocat mandataire en transactions immobilières
- Le dossier de mandat en transaction immobilière
- Réussir les premières étapes
- Le mandat de l'avocat mandataire en transaction
- Conseils théoriques et pratiques de développement de l'activité

MODULE 2

L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE : LA JUSTE VALEUR DU BIEN

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Introduction : intérêt pour l'avocat de donner une valeur aux biens dont il a le mandat
- Législation et normes nationales utiles
- Méthodologie et pratiques de mesurage
- Principaux motifs d'évaluation
- Les différents types d'expertise et missions
- Les aspects techniques de l'expertise immobilière :

Les valeurs

Les surfaces

La pondération des surfaces

La typologie de revenus ou foyers

Les taux de rendement et taux d'actualisation

- Les méthodes d'évaluation :

Par comparaison

Par surface pondérée

Par sol et construction

Par le revenu

Bilan promoteur

Professionnelles

- Bonnes pratiques immobilières et de commercialisation des biens
- Conclusion

PROGRAMME DU CYCLE DE FORMATION - 2/4

MODULE 3

LES BASES DE LA RÉDACTION D'UN AVANT-CONTRAT

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Note de présentation
- Articles spécifiques du code général des Impôts
- Diagnostiques techniques
- Certificats d'Urbanisme
- Promesses de vente sous seing privé
- Déclarations de plus-Value
- Le Cadastre
- Documents nécessaires à la rédaction d'un avant-contrat et de la vente
- Compromis de vente
- L'acte d'avocat
- Aspects fiscaux

MODULE 4

LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE - MODULE 1 INTRODUCTION À LA FISCALITÉ

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Les sources du système fiscal français : le législateur, l'administration fiscale
- La notion d'impôt : les différentes catégories d'imposition, le régime fiscal
- Les grands impôts en France : techniques et procédures fiscales
- Principes fondamentaux du droit fiscal
- Les techniques juridiques de l'imposition : l'assiette, la liquidation, le recouvrement, l'imposition directe, l'imposition indirecte, l'imposition locale
- Les techniques de base de l'imposition en droit immobilier
- Exercices pratiques: les calculs d'imposition
- Découverte de la fiscalité immobilière au travers du logiciel Bâtir Fiscalité (outil à disposition des adhérents de l'AAMTI)

PROGRAMME DU CYCLE DE FORMATION - 3/4

MODULE 5

LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE - MODULE 2

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Introduction : évolutions de la fiscalité et dernières réformes

La période 2005-2009

La période 2010-2012

Actualités 2013-2016

- Première partie : construction de l'immeuble

Les taxes d'urbanisme

La TVA Immobilière

Les profits de construction

- Deuxième partie : L'acquisition de l'immeuble La problématique du choix de la structure Les questions liées à résidence fiscale
 - étrangère de l'acquéreur

- Troisième partie : Gestion de l'immeuble

Imposition des bénéfices ou des revenus locatifs

Imposition de l'immeuble en tant qu'élément de patrimoine

- Quatrième partie : vente et transmission à titre gratuit de l'immeuble

Les plus-values immobilières

Les droits d'enregistrement

Taxes sur les terrains devenus constructibles

MODULE 6

LA MEDIATION EN DROIT IMMOBILIER

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Qu'est-ce que la médiation ?

Présentation générale

Droit et pratique de la médiation conventionnelle, judiciaire et de la médiation de la consommation

Comment intégrer la médiation dans la transaction immobilière

Intérêt du recours à la médiation

- Questions, débat, exemples pratiques
- Les médiations spécifiques en immobilier et quelques conseils pour éviter les sinistres

Mandats

Clauses de médiation à intégrer dans les contrats

Problématiques de construction

Baux d'habitation et commerciaux

Réception et VEFA

Assurances

- Présentation de l'AME et de l'AME CONSO
- Jeux de rôles
- Questions, débats, exemples pratiques

PROGRAMME DU CYCLE DE FORMATION - 4/4

MODULE 7

ART ET TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION ET DE LA NEGOCIATION

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Les principes de la communication
- La prise en compte du positionnement des acteurs
- Les modes de communication
- La négociation
- Connaître les rapports et les enjeux à négocier
- Principales techniques de négociation
- Jeux de rôles
- Questions, débats, exemples pratiques
- La présentation d'un bien
- La négociation de la lettre de mission en transactions immobilières
- Les rapports avec les clients et futurs cocontractants
- Jeux de rôles
- Base de la communication orale et écrite et négociation immobilière
- Présentation de l'IFOMENE

MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS DES FORMATIONS

Publics

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

Tarif par formation

Bénéficiez du tarif 2017 en vous inscrivant dès maintenant et jusqu'au 31 août inclu avant changement des tarifs au 1er septembre 2017

Prix adhérents AAMTI : 299,00 € TTC

(249,17 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : 371,00 € TTC

(309,17 € HT - dont 20% TVA)

Tarifs au 1er sept. 2017:

Prix adhérents AAMTI: 414,00 € TTC

(345,00 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : **516,00 € TTC**

(430,00 € HT - dont 20% TVA)

Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

FORMATION VENTE FORCEE

CONCUE ET ORGANISEE PAR LA COMMISSION VENTE FORCEE DE L'AAMTI

VENTE FORCEE

THÉMATIQUES ABORDÉES

MODULE 1

- Introduction

Présentation du principe de la vente forcée

Rappel des textes

Etat des textes

- Première partie: du côté du créancier

Créancier poursuivant (Syndicat des copropriétaires - Banque - Particuliers)

Créancier hypothécaire inscrit

- Deuxième partie : du côté du candidat à l'achat

Adjudicataire sur vente à la barre

Acquéreur sur vente à l'amiable

- Introduction à la licitation et à la distribution du prix

MODULE 2

- La distribution du prix

Par le séquestre bâtonnier

Par le notaire

- L'Avocat mandataire en transactions immobilières dans la vente forcée

Son rôle

Le moment de son intervention dans la procédure

MODALITES D'INSCRIPTION

Publics

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

Bénéficiez du tarif 2017 en vous inscrivant dès maintenant et jusqu'au 31 août inclu avant changement des tarifs au 1er septembre 2017

Tarif formation entière

Prix adhérents AAMTI : 245,00 € TTC

(204,17 HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : **390,00 € TTC**

(325,00 HT - dont 20% TVA)

Tarif par module de formation

Prix adhérents AAMTI: 145,00 € TTC

(120,84 HT - dont 20% TVA)
Prix non-adhérents: 195,00 € TTC

(161,67 HT - dont 20% TVA)

Tarifs au 1er sept. 2017 :

Par journée

Prix adhérents AAMTI : **294,00 € TTC** (245,00 € HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : **468,00 € TTC** (390,00 € HT - 20% TVA)

Par module

Prix adhérents AAMTI : **174,00 € TTC** (145,00 € HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : **234,00 € TTC** (195,00 € HT - 20% TVA)

Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PI

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France







FORMATION AAMTI

TECHNIQUES DE REUSSITE DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE

TECHNIQUES DE REUSSITE DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE (TI)

THÉMATIQUES ABORDÉES

PARTIE 1 - INTRODUCTION

- Analyse simplifiée en 4 étapes du processus d'une vente
- Particularités de la vente immobilière
- La Transaction Immobilière par les Avocats Mandataires

Théorie et exercices de mise en situation

PARTIE 2 - RÉUSSIR LA VENTE DÈS LA PRISE LA PRISE DE MANDAT

- Etape 1 de la TI : le vendeur

Le client, l'analyse juridique et la prise de mandat

L'estimation du bien : clé de voûte de la réussite d'une transaction

- Etape 2 de la TI : l'acquéreur

Le support de communication

L'organisation et la gestion des visites

L'acquéreur potentiel, la conclusion de la vente par l'offre d'achat

La plus-value juridique pour le cocontractant

Théorie et exercices de mise en situation

PARTIE 3 - SYNTHÈSE ET MISE EN APPLICATION DE LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE

- Exercices pratiques (mise en situation du processus de la TI)
- Questions / Réponses

MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS DES FORMATIONS

Publics

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

Tarif par formation

Bénéficiez du tarif 2017 en vous inscrivant dès maintenant et jusqu'au 31 août inclu avant changement des tarifs au 1er septembre 2017

Prix adhérents AAMTI : 299,00 € TTC

(249,17 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : 371,00 € TTC

(309,17 € HT - dont 20% TVA)

Tarifs au 1er sept. 2017:

Prix adhérents AAMTI: 414,00 € TTC

(345,00 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : **516,00 € TTC**

(430,00 € HT - dont 20% TVA)

Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France









LE 1^{ER} RÉSEAU FRANÇAIS DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Association des Avocats Avocats Mandataires en Transactions Immobilière - AAMTI

84, Avenue de Villiers | Paris, France, 75017

Tel: (00) 33 146 225 220 Horaires d'ouverture Du lundi au vendredi 09h00 - 18h00

aamti@aamti.fr | www.avocat-immo.fr

Vous souhaitez rejoindre le Réseau Avocat-immo :

Vous êtes:

- Un avocat d'un barreau français :

connectez-vous sur www.avocat-immo.fr et effectuez votre demande en ligne (espace avocat en haut à droite)

- Un avocat de barreau étranger (hors France et collectivités territoriales) :

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS

- Un professionnel non-avocat

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS





